

Mais qui sont les privilégié-es ?

(vous avez la possibilité de réponses multiples)

- Les cheminot-es qui défendent leur statut et le service public ferroviaire ?
- Les salarié-es d'Air France qui demandent 6% d'augmentation ?
- Les étudiant-es qui refusent la sélection à l'entrée de l'université ?



- Les actionnaires du CAC40 qui bénéficient de 67,5% de la redistribution des bénéfices depuis 2009 ?*
- Les patrons du CAC40 dont les salaires ont augmenté deux fois plus vite que ceux des salarié-es ?*
- Ceux et celles qui vont bénéficier de la suppression de l'exit tax ?**

* Rapport de l'ONG Oxfam entre 2009 et 2016 : La répartition des bénéfices des entreprises du CAC40 s'est effectuée comme suit dans cette période, 67,2% pour les actionnaires, 27,5% pour l'investissement et 5% pour les salarié-es en intéressement et participation.

** Annonce faite par Emmanuel Macron et qui concerne la suppression d'un impôt visant à lutter contre l'évasion fiscale.

Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

www.solidaires.org contact@solidaires.org,

[fb @USolidaires](https://www.facebook.com/USolidaires) [twitter @UnionSolidaires](https://twitter.com/UnionSolidaires)

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris, 01 58 39 30 20

